



FICHE PRATIQUE - VT HANDICAP

Définir une temporalité d'accueil pour mon unité

DÉFINIR UNE TEMPORALITÉ D'ACCUEIL POUR MON UNITÉ

La temporalité d'accueil d'une unité est une information obligatoire et déterminante dans le cadre de l'orientation d'un usager. A ce titre, elle doit absolument être renseignée.

Le ou les "**Référent(s) Établissement et ESMS**" est/sont responsable(s) de la mise à jour des unités dans l'outil ViaTrajectoire. C'est donc à ce/ces dernier(s) qu'incombe la mise à jour de cette donnée.

L'information est disponible dans ViaTrajectoire au niveau des caractéristiques générales de l'unité. Elle n'est cependant pas éditable directement dans l'outil.

Caractéristiques générales

Temporalité d'accueil

Temporalité d'accueil*  Veuillez sélectionner une valeur

Accueil Séquentiel

La temporalité d'accueil est modifiable dans la fiche unité concernée sur le ROR. Il faut pour cela accéder à l'écran "Modifier l'unité" et mettre à jour le champ suivant :

PRÉSENTATION

- Type d'unité : *
- Dénomination locale : *
- Etablissement :
- Pôle :
- Public pris en charge : **
- Catégorie d'organisation : **
- Temporalité accueil : **
- Modalités d'accueil :
- Discipline :
- Modes de prise en charge : **

Champ à modifier afin d'alimenter la temporalité d'une unité

La mise à jour sera alors effective après le traitement automatique de synchronisation.